

## Forêts, perceptions et gouvernance : livres propos d'un braconnier

La gestion forestière est symptomatique de notre rapport au monde. Le *Feng Shui*, que l'on peut entendre comme l'art de se protéger du vent tout en bénéficiant des apports de la pluie, n'est pas une méthode permettant la maîtrise des éléments naturels, mais une voie de cohabitation, de coexistence. De la même manière, on ne peut pas prétendre être maître de la forêt, que l'on soit propriétaire, exploitant ou simple citoyen. On ne peut que vivre avec, l'accompagner, observer son fonctionnement, respecter son rythme, la soutenir. En matière de gestion forestière, la population, du fait de son incompétence, peut avoir un rôle de contrôle de l'action des techniciens, de régulation, car il existe en elle de manière parfois exacerbée une conscience particulièrement sensible de la forêt (sauvage, protectrice, serène...), mais elle peut également jouer un rôle de conseiller (la lumière ne vient pas toujours des illuminés). En matière d'éducation à la chose forestière, c'est ici au forestier d'inviter la population à se sensibiliser à la forêt.

Pourquoi ? Parce que la forêt, et les forestiers clairvoyants le savent bien, a beaucoup à nous apprendre sur nous-mêmes. Il n'y a rien d'individualiste là-dedans. Seulement, l'humain ne peut se penser indépendamment de son environnement, en déplaçant à son *ego*. Cohabiter avec la forêt, c'est cohabiter avec les autres motifs de la toile dont nous faisons partie. Ces quelques mots sont une mise en bouche au texte, très beau et sincère, de Christian Barthod, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts au Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) le 23 novembre 2012 lors des débats scientifiques tenus à Lille sous le titre « La forêt, des enjeux viraux entre science et décision ».

par **Christian BARTHOD**,  
23 novembre 2012, Lille

### Christian Barthod

Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts,

Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex

Mail : [christian.barthod@developpementdurable.gouv.fr](mailto:christian.barthod@developpementdurable.gouv.fr)

N'étant ni sociologue, ni psychologue, ni philosophe, ni historien, simplement forestier, j'ai conscience de braconner sur des terres où je ne suis pas scientifiquement légitime. Néanmoins mon intérêt constant pour ces questions depuis près de 25 ans et mon expérience dans la mise en œuvre de politiques publiques ayant à voir avec la forêt et avec les acteurs s'intéressant à la forêt me conduisent à développer une analyse personnelle, sans doute un peu décalée par rapport à celle des spécialistes de ces questions.

Je ne m'interdis notamment pas des rapprochements rapides, voire osés, entre des approches menées selon des méthodologies différentes. Je présente d'avance mes excuses aux auteurs que je cite, et qui pourraient légitimement ne pas se reconnaître dans ces rapprochements et dans les conclusions que j'en tire.

### Perceptions

Comme le disait en 1995 Nicole Eizner<sup>1</sup>, la forêt est désormais le prototype et le paradigme de la nature pour nos concitoyens, loin devant la mer.

En demandant d'associer des termes au mot nature, 55% des Français parlent spontanément d'arbres, de bois et de forêts, et seulement 18% de mer, de côte, de rivière et d'eau<sup>2</sup>. Mais la forêt porte aussi d'autres associations lourdes de sens : le calme, le ressourcement, la liberté, la permanence... La montée des valeurs individualistes favorise la perception de la forêt comme lieu de méditation, de réflexion, de liberté et d'expérimentation de sensations différentes ; il existe désormais en forêt une nouvelle manière d'allier valeurs sensuelles et spirituelles. A tous ces titres, on peut penser que la forêt revêt une charge symbolique dans le champ social qui dépasse ce que les débats classiques ont l'habitude de gérer.

La forêt, le plus naturel des milieux artificialisés, disait J.M. Bourgaud<sup>3</sup> en 1996. Mais cette vérité forestière n'est plus audible en 2012. En effet la puissance du symbole est telle que même la forêt landaise, exemple patent d'une forêt utilitaire largement créée par l'homme et gérée activement selon des méthodes qui ont quelque chose à voir avec l'agriculture, est comme « vampirisée » par sa dimension de patrimoine naturel aux yeux de beaucoup<sup>4</sup> ; le concept de « forêt cultivée », mis en avant par les sylviculteurs Landais pour tenir à distance la vision environnementale de la forêt semble être impuissant à conjurer cette assimilation de la forêt à la nature et réciproquement.

Il y a de plus en plus « assimilation [de la forêt] à un milieu naturel que de nombreuses personnes conçoivent avec peu ou même pas d'influence humaine... La forêt représenterait donc le libre jeu des forces naturelles, en contraste avec les autres habitées et les surfaces intensivement exploitées par l'agriculture ».

Cette évolution n'est pas propre à la France, comme le montrent les études sur la perception de la forêt par le public dans les 27 pays de l'Union européenne. La forêt y a acquis une valeur d'existence forte, et la priorité est de la protéger en tant que telle. L'enquête de 2009<sup>5</sup> auprès de 11 106 européens a d'ailleurs mis en évidence une rupture par rapport aux analyses du début des années 2000 : la protection de la forêt n'a désormais plus à être justifiée par le bénéfice des services écosystémiques ou par les besoins récréatifs ; elle relève d'un impératif catégorique. Le public Européen attache une plus grande valeur à la conservation des forêts et à ses fonctions

<sup>1</sup> La forêt, archétype de la nature. In : *La forêt, les savoirs et le citoyen*. ANCR, 1995, pp.17-19

<sup>2</sup> Enquête du CREDOC 1994 Conditions de vie et aspirations des Français Ancien adjoint au sous-directeur de la forêt

<sup>3</sup> C. Bouisset et A. Pottier, *Les Landes de Gascogne : de la forêt cultivée au patrimoine naturel*, in *Forêt et Paysage, X<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles, textes réunis par A. Corvol, L'Harmattan, 2011*

<sup>4</sup> F. Schmittblisen, *Les forêts : témoins des besoins du passé et espaces de développement futur*, in *Schweiz. Z. Forstweh. 155 (2004) 8 : 328-337*

<sup>5</sup> *Shaping forest communication in E.U. : public perception of forest and forestry*, sur le site internet de la Commission européenne.

protectrices qu'à l'utilisation qui peut en être faite. Malgré les faits et les chiffres, la perception de menaces diffuses est prégnante pour nos concitoyens, probablement du fait de la mondialisation et d'une assimilation inconsciente de la forêt européenne à la forêt tropicale humide.

Robert Harrison<sup>7</sup> écrivait en 1992 que « dans l'histoire de la civilisation occidentale, les forêts représentent un monde à part qui a permis à cette civilisation de se dépayser, de s'enchanter, de se terrifier, de se remettre en question, en somme de projeter dans les ombres de la forêt ses plus secrètes, ses plus profondes angoisses. ». Je fais l'hypothèse que la menace perçue sur la forêt traduit d'une certaine manière la menace perçue sur la pérennité de notre civilisation, à tout le moins sur des équilibres apparemment naturels dont nous nous sentons dépendants.

Ces menaces diffuses sur la forêt ne sont pas identifiées de la même manière selon les régions d'Europe. La France appartient à la grande région Sud de l'Europe où l'enjeu de la protection l'emporte sur le nécessaire compromis à élaborer entre protection et production, que comprend mieux la région Nord de l'Europe. Notre pays appartient également à la région Sud-Ouest de l'Europe où la première menace identifiée par le public concerne les dégâts liés à la gestion et à la récolte du bois.

Ceci n'empêche pas une grande majorité du public Européen dans son ensemble à se prononcer pour « une gestion plus active, durable et multifonctionnelle ». Mais cela s'accompagne aussi d'une opinion divisée sur les enjeux du bois-matériau renouvelable et du bois-énergie renouvelable pour la société. Et cette division est particulièrement nette dans le Sud-Ouest de l'Europe et donc en France.

Alors que depuis les années 1960, il a longtemps été légitime d'analyser un certain nombre de conflits portant sur la gestion forestière comme traduisant l'affrontement entre une culture urbaine conquérante et des cultures rurales fragilisées, l'enquête européenne de 2009 et celle de 2011 en France<sup>8</sup> semblent démontrer la fin de ce processus transitionnel, que d'autres études laissaient déjà entrevoir : il n'est désormais plus possible d'identifier de différence de perception de la forêt selon les catégories urbains et ruraux, et ce dans toute l'Europe. Les frontières étaient certes depuis longtemps perméables, les urbains revendiquant souvent de garder des attaches en monde rural, et les ruraux ayant accès aux mêmes informations et débats d'idées. Mais les différences désormais marquées de perception découlent à la fois de la proximité géographique (les ruraux ayant en moyenne une meilleure<sup>9</sup> appréciation du constat de ce qui se fait ou pas, et donc une vision *a priori* moins négative), et des pratiques de la forêt (les différences étant alors aussi fortes en moyenne entre urbains qu'entre ruraux).

Ceci ne signifie bien évidemment pas une homogénéité parfaite des visions de la forêt, qui ne serait que pure illusion, malgré les fondamentaux partagés. L'étude menée en 2000 par le CREDOC, à la demande de l'ONF, identifiait dans la

population d'Ile-de-France trois groupes reflétant trois visions différentes : la forêt comme espace sauvage (27%), la forêt comme espace sain (28%), et la forêt comme espace aménagé (24%), les 21% restants ne semblant pas porter une vision facilement caractérisable. Les tenants de la forêt sauvage semblent en moyenne être plus souvent des hommes et des diplômés, ceux de la forêt « espace sain » ou « espace aménagé » plus souvent des femmes et des personnes faiblement diplômées.

Dans ce contexte, je trouve très intéressante l'hypothèse de travail retenue par F. Schmitthüsen et Y. Kazemi<sup>10</sup> dans les années 1990, selon laquelle plus la réalisation de la gestion perturbe la relation des individus avec la forêt (compte-tenu de la perception qui domine leur regard), plus leur attitude envers la gestion sera réservée, voire négative. Cette grille d'analyse les conduisait à identifier deux grandes familles d'impacts, d'une part ceux qui conduisent à percevoir une forêt perturbée, où la civilisation vient imprimer sa marque, ce qui fait réagir les tenants de la « forêt refuge<sup>11</sup> », d'autre part ceux qui conduisent à percevoir une forêt hostile, marquée par l'imperméabilité, le manque de vues et de couleurs, mal entretenue, ce qui fait réagir les tenants de la forêt aménagée. Les réactions les plus fortes à l'exploitation forestière l'assimilent à la fois à la destruction écologique sur le modèle amazonien, à la destruction urbaine (déforestation et artificialisation) et à la destruction sentimentale (beauté mutilée). En détournant un peu la belle formule de Di Meco (2009), le vécu accentue (incontestablement et fortement) les conditions objectives de la réalité.

Comme tout symbole, la forêt porte une charge positive et une charge négative. Elle peut être désormais à la fois le refuge où peuvent aller se ressourcer ceux qui ont besoin de s'éloigner un temps de la société urbaine et industrielle, et le signe visible d'une modification (vécue comme une dégradation) des rapports sociaux qui avaient structuré un paysage. Ces deux polarités sont en interaction, comme nous le laisse entendre Y. Luginbühl<sup>12</sup> lorsqu'il définit un beau paysage comme « *cultivé, soigné, manifestant le travail incessant des paysans* », avant de conclure sur le fait que ce qui peut faire évoluer cette perception réside dans la valeur nouvelle que revêt l'aspect sauvage. Mais il est compréhensible que des boisements non contrôlés, ou perçus comme tels, puissent à la fois être vécus comme brisant l'unité sociale traditionnelle et comme perturbant une relation avec la forêt telle qu'elle devrait être (au niveau de la perception). C'est particulièrement vrai dans les régions où se manifeste une fermeture du paysage<sup>13</sup>, mais c'est également probablement vrai dans les régions traditionnellement peu boisées où il existe une volonté politique d'augmenter la surface forestière.

  
**J.M. PENEAU**  
Expert Forestier Agréé  
68, rue du Centre  
60350 Bernent sur Aisne  
France

<sup>7</sup> Forêts, essai sur l'imaginaire occidental, Flammarion, 1992

<sup>8</sup> Suivi du Baromètre CREDOC-SOeS (depuis 1995)

<sup>9</sup> Il faut néanmoins noter que le prisme de vision, même pour les ruraux, n'est pas nécessairement objectif, comme l'a montré une étude publiée par Sophie Le Floch (IRSTEA) en 1998 sur la perception du boisement des terres agricoles par les habitants de quelques communes du Maine blanc : seule une minorité, celle des habitants les plus enracinés localement, percevait objectivement l'évolution de son environnement, alors que la majorité continuait à percevoir une régression des boisements et faisait un amalgame entre des faits locaux (urbanisation diffuse) et des clichés généraux sur la forêt menacée.

<sup>10</sup> F. Schmitthüsen et Y. Kazemi, Analyse des rapports entre les attitudes des gens envers la forêt et leurs attitudes envers la gestion forestière, Journal forestier suisse, n°146, 1995, pp ; 247-264

<sup>11</sup> Catégories suisse semblant, en première analyse, pouvoir réunir les catégories françaises « forêt espace sauvage » et « forêt espace sain » sus-mentionnées.

<sup>12</sup> Y. Luginbühl, Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés des terres agricoles, 1999

<sup>13</sup> C. Labrie, La forêt comme clôture : l'enfermement de l'habitat par la forêt, in Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, dossier thématique n°4

## Les propriétaires et gestionnaires forestiers, entre perceptions et gouvernance

Contrairement à ce qui est souvent dit, les propriétaires forestiers privés Français ne sont pas à l'écart de ces évolutions : ils se déclarent à la fois très attachés à leurs bois et très sensibles à 48% aux questions environnementales (contre 36% dans la population totale). La forêt est vue par eux avant tout comme un élément du patrimoine, et seuls 10% se disent motivés par l'intérêt financier<sup>14</sup>. Mais sans doute certaines valeurs partagées avec le grand public, comme le calme, le ressourcement, la liberté, ou la permanence (cf. supra), ne sont pas vécues de la même manière quand on est propriétaire forestier et quand on ne l'est pas. Par ailleurs la pratique opérationnelle de leur forêt donne logiquement à la grande majorité des propriétaires une perception particulière de ce qui est faisable ou non pour améliorer la cohérence entre gestion pratique et perception par le propriétaire de sa forêt (deux pôles en interaction nécessaire entre eux), notamment au regard des enjeux environnementaux qu'il identifie.

Comme le rappellent J-P Terreaux et J. Weber<sup>15</sup>, le droit de propriété est en effet une donnée essentielle pour faire le lien entre perceptions et valeurs. En Europe, et plus encore en France, la forêt présente une caractéristique majeure : sans sous-estimer la contribution des forêts domaniales et communales, *ce sont pourtant très majoritairement des acteurs privés qui fournissent des biens publics* (cf. le paysage, la conservation de la biodiversité, la qualité de l'eau...). Or ces biens publics ne sont pas dans nos sociétés des biens marchands.

Dans les débats sur les infrastructures, la loi assujettit clairement le propriétaire ou gestionnaire du terrain concerné à la perception de l'intérêt public, via la procédure de la déclaration d'intérêt public (DUP) qui s'accompagne d'une logique d'indemnisation. En forêt, la confrontation entre la perception de la forêt par le public et le débat personnel que vit le propriétaire et/ou gestionnaire forestier entre d'une part sa propre perception de ces biens publics et d'autre part sa gestion de biens marchands se fait sans autre régulation que le code forestier<sup>16</sup>. Bien que ce dernier encadre l'exercice du droit de propriété, c'est bien le propriétaire ou gestionnaire forestier qui choisit sa conception de la multifonctionnalité de la gestion qu'il mène, en fonction de ses objectifs et de ses contraintes, dans le cadre assez souple des grands documents d'orientations nationaux et régionaux.

Il n'y a actuellement pas de lieu, ni de procédure, d'arbitrage de priorités entre biens publics et biens marchands, prenant en compte toutes les conséquences économiques et sociales des grands équilibres recherchés. La voie qu'imaginent certains décideurs et propriétaires forestiers serait la « marchandisation » de ceux des biens publics qui sont à l'origine des conflits les plus intenses, permettant de

s'engager dans la voie du contrat. C'est la grande option des « paiements pour services environnementaux » (PSE) qui fait l'objet de débats en France, en Europe et un peu partout dans le monde, depuis les années 1990. Mais la logique des perceptions explicitée ci-dessus conduit à penser que les progrès attendus en matière de conflits forestiers sur les objectifs ne suffiront pas à traiter à eux seuls la manière dont la réalisation de la gestion perturbe la relation des individus avec la forêt.

Compte-tenu du morcellement foncier en Europe, la perception de la forêt par le public agglomère très souvent un nombre variable, souvent important, d'unités de gestion, relevant de plusieurs décideurs agissant la plupart du temps de façon non coordonnée. Les options prises sur une unité de gestion, pour une part ont un impact sur les unités de gestion voisines, mais dans une mesure difficile à bien cerner qualitativement et quantitativement, et pour une autre part peuvent être analysées comme indépendantes. Le résultat visible du point de vue du public en est très souvent un « jugement de valeur » qui s'adresse à une entité totalement abstraite et inopératoire (« les propriétaires forestiers », « les forestiers »...). Une telle situation conduit alors à réclamer une intervention de la puissance publique au nom d'un intérêt supérieur qui, faute d'interlocuteurs concrets identifiés, ne sait pas prendre en compte le droit de propriété, pourtant fondement de nos sociétés démocratiques. Il existe donc un risque que les perceptions de la forêt, chargées d'émotions vitales, empêchent le public, du moins ceux qui s'expriment, d'imaginer des modes de gouvernance autres que la contrainte de la puissance publique, opérant alors en référence au mode de perception dont les porte-parole seraient les plus convaincants, à tout le moins les plus influents.

## La gouvernance

Il existe un consensus pour considérer que la bonne gouvernance appelle à la responsabilisation à tous les niveaux et au partage du pouvoir entre les parties. Il y est recherché la participation de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des politiques, et ceci avec l'objectif d'inclure la société civile au sens large, notamment les populations locales. Les types d'arrangement négociés peuvent varier, mais ils doivent être équitables, transparents et basés sur une responsabilisation mutuelle, avec des règles et procédures claires et transparentes<sup>17</sup>, dont une autorité supérieure non contestée est le garant.

Un certain nombre d'études pointent depuis au moins dix ans la dissymétrie entre d'une part les élus<sup>18</sup> et les représentants d'institutions qui abordent les questions forestières en terme de raisonnements, de fonctionnalités et de services, d'autre part les citoyens qui peinent à s'exprimer sur ce terrain et pourtant portent des images et des attentes extrêmement fortes.

<sup>14</sup> Etude CREDOC de 2009 sur les propriétaires forestiers (panel de 600 propriétaires de plus de 1 ha), dans le cadre de l'étude générale sur la consommation et les modes de vie d'avril 2010.

<sup>15</sup> In *Réflexions sur l'évaluation de la biodiversité et l'aménagement des forêts*, RFF n° spécial LXXIII - 5-2011

<sup>16</sup> Dans le cas particulier des forêts domaniales, il existerait pourtant une possible régulation via le contrat pluriannuel entre l'Etat et l'ONF, si sa négociation permettait de trouver une place pour l'expression des attentes du public et si elle n'était pas dominée par la seule somme algébrique du produit d'exploitation des biens marchands et des biens publics, une fois l'arbitrage rendu sur leur équilibre à atteindre.

<sup>17</sup> S. Seydoh, coordinateur du programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du Niger, in *L'arbre qui cache la forêt, Organisation internationale de la francophonie*, 2012

<sup>18</sup> Par ailleurs, sans préjuger pour autant des évolutions internes en dix ans, il convient de garder en mémoire les conclusions de l'analyse menée par D. Boy en 2003 sur les parlementaires et l'environnement, qui montrait un réel décalage entre leur perception des priorités environnementales et celles du grand public. Cf. Boy (D.), *Les parlementaires et l'environnement. Rapport de recherche Programme Science Environnement, Société (PROVES)*, 2003, 40 p.

Dans beaucoup d'études sur la perception de la forêt, j'ai été frappé par un constat assez général, pour lequel j'emprunte la formulation de B. Boutefeu<sup>19</sup> : « *La plupart des personnes interrogées se sont montrées désemparées pour évoquer leur rapport à la forêt... Le rapport à la forêt procède du sensible, de l'affectif, de l'organique, de l'émotion et fait peu intervenir de raisonnements et de constructions intellectuelles.* »

Il est par ailleurs frappant de constater dans l'étude européenne de 2009 que les gens interrogés disent avoir une bonne connaissance des forêts, alors que les résultats des enquêtes menées montrent pourtant de grandes divergences des connaissances réelles, voire un décalage net entre les perceptions d'une part, les faits et les chiffres d'autre part. Toute démarche participative qui oublierait ces données et cette dissymétrie s'exposerait à des déconvenues.

Il faut également garder en mémoire qu'un certain nombre d'associations de défense de l'environnement et/ou du cadre de vie<sup>20</sup> développent cependant une bonne connaissance des mécanismes de gestion forestière, et sont capables d'argumenter une contestation des méthodes de gestion, les conduisant à s'opposer parfois avec une égale vigueur aux « bétonneurs » et aux « sylviculteurs ». Ce niveau d'argumentation raisonnée dissimule souvent les perceptions et visions sous-jacentes propres aux individus et aux organisations qui les regroupent, et conduisent à un dialogue qui ne se situe souvent pas au niveau profond des motivations et perceptions des uns et des autres. Il existe donc un risque, à apprécier au cas par cas, que des démarches participatives « classiques » se traduisent en fait par un échange ou une confrontation entre ceux qui savent argumenter, en réduisant au silence une partie importante des parties-prenantes, ou en les contraignant à emprunter un mode d'expression qui n'est pas le leur. Le risque est alors de sous-estimer gravement la force des perceptions des participants, et la dimension symbolique de ce qui est jeu, et de prendre au premier degré le fruit de ces discussions.

Associer directement des personnes représentatives de la population ou des organisations a priori représentatives de cette même population peut donner des résultats très différents, compte-tenu du fait que les représentants d'organisations représentatives sur-représentent en fait souvent les hommes et les diplômés, et donc statistiquement certaines perceptions de la forêt. Dans de telles rencontres, il n'est donc pas exclu que la dominance masculine et celle des diplômés conduisent à surévaluer le poids accordé à la forêt comme nature sauvage, par rapport à la diversité d'autres perceptions tout aussi respectables de la population. Il est ainsi intéressant de constater l'écart qu'il y a dans la perception du peuplier entre le discours des institutions et celui des personnes peu diplômées, pour qui le peuplier des marais est un arbre humble, figure de la nature populaire, par opposition au chêne ou au hêtre<sup>21</sup>. Il n'est également pas

exclu que certaines parties, comme les agriculteurs, soient en quelque sorte acculées à se mettre au niveau symbolique fort du débat, et à plaider solennellement, par exemple, en faveur de la contribution de la production locale à la cause noble de nourrir l'humanité, sans pouvoir faire part de leur perception propre et de leurs intérêts économiques légitimes. Dans le domaine forestier, beaucoup de démarches participatives classiques laissent les participants insatisfaits, voire frustrés.

Les procédures participatives sont souvent parées de toutes les qualités. Mais je garde en mémoire les échanges très intéressants des Congrès forestiers mondiaux d'Antalya (1997) et Buenos-Aires (2009), qui rappelaient les réussites, mais aussi les échecs découlant notamment de la prise de contrôle de ces processus par quelques individus. Kalparna Jain, sociologue indien, rappelait en 2009 qu'en Inde 90% des processus participatifs mis en place sur des sujets forestiers ne débouchent sur rien. Par ailleurs, l'objectif souvent identifié de « *promouvoir la collaboration au moyens de processus axés sur le consensus* » est souvent irréaliste dès lors qu'autour de la table les perceptions de la forêt sont trop nettement différentes, et que les débats s'engagent trop vite, explicitement ou implicitement, sur une confrontation des valeurs sous-jacentes à chaque perception. Dans un domaine où les perceptions et émotions sont aussi prégnantes, rares sont les accords (pris sur le moment pour des consensus) qui ne sont pas vécus (au moins pour la partie minoritaire) comme des amitiées permettant de reprendre des forces en attendant une modification des rapports de force.

P. Deschênes<sup>23</sup>, professeur en psychologie organisationnelle à l'Université du Québec, identifie trois conditions clés pour la réussite d'un processus participatif performant en matière de gouvernance forestière :

- la reconnaissance de l'enjeu lié à la subjectivité humaine, ce qui suppose l'écoute et l'empathie, et donc une confiance qui ne se décrète pas, mais se construit peu à peu (il faut du temps) ;
- la qualité de la communication entre les parties-prenantes, ce qui suppose à la fois que les mots aient le même sens pour tous, ou que chacun explicite ce qu'il met derrière les mots ;
- un certain équilibre dans les échanges entre raison et passion, qui sache laisser une certaine place à la manifestation des émotions, ce qui suppose la présence d'un gardien du processus, qui ne soit ni dans une position d'autorité, ni dans celle d'une partie-prenante.

Il faut reconnaître que rares sont les procédures participatives en France qui respectent ce cahier des charges, qui semble pourtant correctement prendre en compte les spécificités découlant de la force des perceptions forestières. Et cela ne suffit pourtant pas à garantir une réussite.



<sup>22</sup> *Cahier des charges des « forêts modèles »*

<sup>23</sup> L'approche de la concertation : pour une gouvernance vers une économie verte, in *Gouvernance : l'arbre qui cache la forêt*, Organisation internationale de la francophonie, 2012

<sup>19</sup> B. Boutefeu, *La forêt, théâtre de nos émotions*, in RDV techniques n°9, hiver 2008, ONF, pp. 3-8

<sup>20</sup> *Catégorie large rassemblant aussi bien des personnes sensibles à de grandes évolutions lointaines du paysage (fermeture du paysage dans Les Voies ou sur le plateau de Millevaches) que des gens seulement sensibles au caractère plaisant de l'environnement immédiat de leur maison (plus ou moins proche de la sensibilité de type NIMBY, « Not In My BackYard »). Il convient notamment de garder en mémoire la manière dont les résidents secondaires ont historiquement contribué au démarrage dans les années 1960 de certains grands conflits forestiers, et continuent à en être des parties-prenantes actives dans certaines régions.*

<sup>21</sup> N. Etzner et S. Le Floch, *Le peuplier et l'eau*, ou l'une des figures de la nature populaire, in *Courrier de l'environnement* n°30, avril 1997